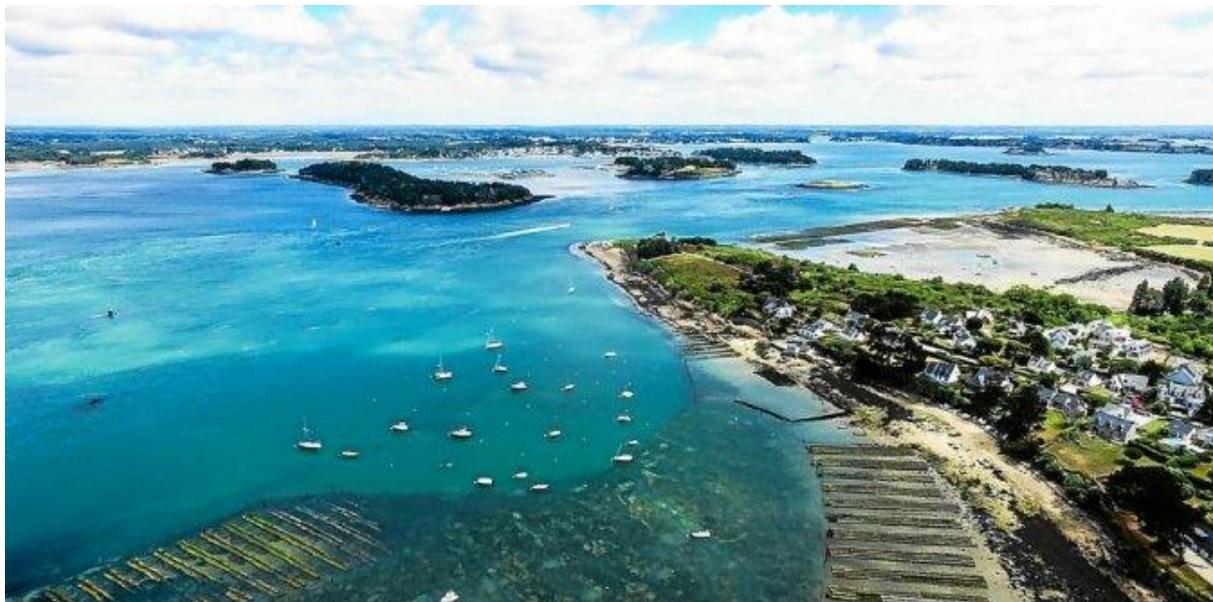


# Golfe : les navigateurs répondent aux promoteurs du projet hydrolien

Publié le 09 août 2021 à 11h56 Modifié le 09 août 2021 à 12h05



Les deux hydroliennes devraient être immergées fin 2022 dans le golfe du Morbihan, entre la pointe du Monteno et l'île Longue. (DR)

## **Impact sur la circulation des bateaux, l'environnement et la faune... L'union nationale des associations de navigateurs répond point par point aux promoteurs du projet hydrolien dans le golfe du Morbihan.**

« Pourquoi s'entêter sur un projet golfe du Morbihan, dans un site aussi sensible, alors que la technologie n'est pas fiable et que les coûts de production seront prohibitifs...

Le golfe du Morbihan mérite mieux que d'être une aire de jeux pour quelques apprentis sorciers »...

L'Unan (Union nationale des associations de navigateurs), présidée par Alain Zins, du Morbihan, est toujours vent debout contre le projet d'implantation d'hydroliennes dans le golfe du Morbihan.

## **Le nombre de turbines en question**

Les propos de Thomas Archinard, de Sabella, le concepteur des turbines, et de Mouncef Sedrati, géomorphologue du littoral à l'UBS dans le Télégramme du 25 juin, les font réagir dans un communiqué.

« Nous savons tous que les promoteurs du projet affichent l'objectif de fournir 7 à 9 % des besoins en électricité des communes du Golfe, ce qui nécessiterait entre 50 et 70 hydroliennes »...

«Les intéressés évoquent uniquement l'implantation de deux turbines...

Nous savons tous que les promoteurs du projet affichent l'objectif de fournir 7 à 9 % des besoins en électricité des communes du golfe, ce qui nécessiterait entre 50 et 70 hydroliennes », répond l'Unan 56.

Sur l'absence d'entrave à la circulation des bateaux, avancée par Thomas Archinard et Mouncef Sedrati, l'Unan 56 répond que les travaux d'implantation et de maintenance de plusieurs turbines nécessiteraient des barges et des bateaux énormes, chaque engin pesant 360 tonnes et équivalant à la hauteur d'un immeuble de cinq étages.

## Quel impact sur l'environnement et la faune



hydroliennes seront lestées pour rester sur le fond. (DR)

« Les intéressés évoquent la destruction de 220 m<sup>2</sup> de zostères marines qui serait compensée par l'installation de 21 mouillages écologiques, s'étonne l'Unan.

**La compensation envisagée est un leurre.**

**La conversion de mouillages classiques en mouillage écologiques dans la zone du Monteno était prévue antérieurement à ce projet... dans le SMVM (\*) ».**

«À notre connaissance, aucune étude n'a été faite sur la circulation de la faune et des poissons à l'entrée du Golfe »...

Autre question à laquelle répond l'Unan, celle de l'impact des hydroliennes sur les poissons contesté par les promoteurs du projet.

« À notre connaissance, aucune étude n'a été faite sur la circulation de la faune et des poissons à l'entrée du golfe.

Comment pourra-t-on mesurer un impact éventuel sans avoir réalisé un état initial complet ? »...

Enfin, l'Unan du Morbihan reproche à Thomas Archinard et Mouncef Sedrati leur « méconnaissance totale du golfe et des réglementations existantes », notamment quand ils indiquent que c'est une zone où la pêche est déjà interdite.

Depuis la mise en place du SMVM en 2006, la pêche de loisirs à la dérive est autorisée dans cette zone comme dans tous les chenaux du golfe à l'exception des périodes de fortes activités nautiques à savoir entre 10 h et 19 h pendant les mois de juin, juillet et août »...

(\*)Schéma de mise en valeur de la mer